

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 7 – finances  
locales

Sous-domaine : 7.5 -  
subventions

Objet : vote subventions à  
l'association 2025-ARC  
MONTFERRAND

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :  
12/06/2025

Date de publication de la  
présente délibération :

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-cinq, et le dix-sept du mois de juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, Régis, QUINTA, RIVIERE Philippe.

Excusées : BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie Mr ROGER Robert, PUGINIER Régis

Secrétaire de séance : GILIS Frédéric

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de budget 2025,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association la subvention suivante au titre de l'exercice 2025 :

**Association Arc Club Montferrand : 200 €**

M. le Maire ou l'un de ses adjoints est chargé de procéder au versement de cette subvention suite à la création de celle ci.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

Signé par Christophe PRADEL, maire, le 23 juin 2025

